

L'an deux mille vingt et un et le 27 mai, à dix-huit heures, les membres du Conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le 21 mai deux mille vingt et un, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, à la salle du Moulin Saint Julien, de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice : 53
Présents : 41
Absents : 12 (dont 10 représentés)
Abstention(s) : 0
Suffrages exprimés : 51
• dont pour : 51
• dont contre : 0

Etaient présents :

Mme AMOROS Elisabeth – Mme ANGELETTI Frédérique – Mme ARAGONES Claire – M. ATTARD Alain –
– Mme BASSANELLI Magali – M. BATOUX Philippe – Mme BLANCHET Fabienne – M. BOREL Félix – M.
BOURSE Etienne – M. CARLIER Roland – Mme CATALANO LLORDES Gaétane – Mme CLEMENT Marie-
Hélène – M. COURTECUISSÉ Patrick – Mme CRESP Delphine – M. DAUDET Gérard – Mme DECHER
Martine – M. DERRIVE Eric – Mme GREGOIRE Sylvie – Mme JEAN Amélie – M. JUSTINESY Gérard – M. LE
FAOU Michel – M. LIBERATO Fabrice – M. MASSIP Frédéric – Mme MONFRIN Marie-José – M. MOUNIER
Christian – Mme NALLET Christine – M. NOUVEAU Michel – Mme PALACIO Céline – Mme PESQUIES
Christine – M. PETTAVINO Jean-Pierre – M. PEYRARD Jean-Pierre – Mme PIERI Julia – Mme PONTET Annie
– M. RIVET Jean-Philippe – M. ROUSSET André – Mme ROUX Isabelle – M. SELLES Jean-Michel – M.
SILVESTRE Claude – M. SINTES Patrick – Mme STELLA Aurore – M. VOURET Eric.

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme AUZANOT Bénédicte ayant donné pouvoir à M PEYRARD Jean-Pierre
Mme DAUPHIN Mathilde ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
Mme GIRARD Nicole ayant donné pouvoir à M. LE FAOU Michel
M. JUNIK Pascal ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. KITAEFF Richard ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
Mme MELANCHON Isabelle ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme MILESI Véronique ayant donné pouvoir à M. SILVESTRE Claude
Mme PAIGNON Laurence ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
M. SEBBAH Didier ayant donné pouvoir à Mme. PESQUIES Christine

Absentes excusées :

Mme DESPLATS Gwenola
Mme MACK Marie-Thérèse

Secrétaire de séance : Amélie JEAN est désigné secrétaire de séance

N° 2021 – 74

Objet : GEMAPI - Approbation de la zone protégée et du niveau de protection relatifs au système
d'endiguement de Cheval Blanc - Cavaillon.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L211-7 et L213-12 ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;
- Vu les statuts en vigueur du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD) ;
- Vu la convention de délégation de compétences avec le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD) en date du 14 août 2019.

Dans le cadre de sa compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), LMV a délégué la gestion du système d'endiguement de Cheval-Blanc - Cavaillon au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD).

Après réalisation par le SMAVD du diagnostic technique des ouvrages constituant ce système de protection, LMV souhaite que soit déclaré un système d'endiguement associé à la zone protégée présentée ci-après et avec les niveaux de protection suivants :

- Protection contre la crue centennale dans le secteur protégé par la digue des Iscles de Milan
- Protection contre la crue cinquantennale dans le secteur protégé par les autres digues.

Le niveau de protection sera uniformisé dans les deux secteurs pour atteindre un niveau de protection contre la crue centennale après la réalisation de travaux sur les digues de la Droume et de Sébastiani.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** la zone protégée du système d'endiguement et les niveaux de protection tels que précisés ci-avant ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à mandater le SMAVD, délégataire de LMV, pour le dépôt du dossier de demande d'autorisation de système d'endiguement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.



Pour extrait conforme,
Cavaillon, le 28 mai 2021,
Le Président,

Gérard DAUDET.